



# PAS À PAS

LETTRE D'INFORMATION ASSOCIATION D'AIDE AUX MIGRANTS - CHERBOURG EN COTENTIN

**N° 17 - JUIN 2024**

**ACTU** - Bruno CHAMPION

## Le pacte migratoire européen : une réforme indigne

Une récente enquête vidéo, menée en 2023 par Le Monde et un collectif de journalistes d'investigation, démontre que la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie refoulent par centaines des migrants subsahariens vers des zones désertiques, grâce à l'aide logistique et financière émanant de programmes européens.

Est-ce une préfiguration de ce qui attend les candidats à l'asile en Europe ? On peut sérieusement l'envisager, si l'on examine le « Pacte asile et Migration » adopté par le Parlement Européen le 10 avril dernier.

Revenons en 2015 pour en expliquer la genèse : l'arrivée massive de 1,8 million de migrants en Europe, majoritairement des Syriens, fait peser une forte pression sur les pays du Sud. Débordés, ils attendent de leurs partenaires de l'UE une solidarité plus affirmée. Bien qu'un projet de répartition et de quotas obligatoires taillé sur mesure pour que la Hongrie et la Pologne l'adoptent, ces pays s'appliquent à ne pas l'appliquer ! et la France n'accueille que 4000 personnes sur les 30000 prévues.

Pour mettre un terme aux tensions entre les Etats de l'UE au sujet très sensible de l'immigration, un nouveau pacte est alors présenté le 20 septembre 2020. Adopté le 10 avril dernier, c'est donc le Parlement issu du scrutin du 9 juin prochain qui sera chargé de le mettre en application.

Les 10 textes législatifs qui le constituent ne manquent pas d'inquiéter les associations dont la nôtre en suivant une double orientation : durcissement du contrôle des arrivées au sein de l'UE et mise en place d'un système de solidarité plus souple entre les Etats membres dans la répartition des réfugiés.

### La forteresse Europe

L'objectif affiché étant d'**accélérer les reconduites aux frontières** des personnes irrégulières, toutes celles qui franchissent la frontière seront soumises à un « filtrage » durant lequel elles devront effectuer des contrôles de sécurité, d'identification et de santé – période durant laquelle elles seront détenues dans des centres d'accueil, y compris des enfants à partir de six ans qui accompagnent leurs parents, ou des mineurs isolés dans certains cas.

Un autre objectif est de **réduire le traitement des demandes d'asile**. Les procédures accélérées en lieu et place d'évaluations complètes et équitables conduisent inévitablement à une réduction des garanties. Il est clair que ce ne sont pas « les migrants en situation irrégulière » qui sont ciblés, ce sont bien les demandeurs d'asile en quête de sécurité. L'Europe, en toute impunité, tourne le dos à son devoir d'assurer le droit à la protection internationale.

### Au mépris des droits humains

La relocalisation demandée aux Etats membres autres que ceux de première entrée n'est prévue que sur la base du volontariat, d'autres options étant possibles : financement de la fortification des frontières dans les Etats membres frontaliers (participation financière à l'édification de barbelés en Hongrie), ou financement de projets douteux dans des pays non membres de l'UE, tels que la Lybie ou la Tunisie, et pas particulièrement reconnus comme respectant les droits fondamentaux humains. En élargissant le principe des « pays tiers sûrs », l'Europe va externaliser les demandes d'asile. Tout comme le Royaume Uni vient de le faire avec le Rwanda, l'Italie postfasciste de Georgia Meloni vient de signer un accord avec l'Albanie en ce sens.

Face à de telles mesures, les migrants continueront, au péril de leur vie, de traverser les frontières pour arriver en Europe. Ce problème, qui reste entier, n'est pas abordé par le pacte.

« Faire face aux situations de crise et cas de force majeure » est l'intitulé d'un des 10 textes adoptés : en triant, en enfermant, en excluant, la protection des frontières de l'UE passe avant celle des exilés, déniait leurs droits fondamentaux. En criminalisant les demandeurs d'asile, et en laissant la gestion des frontières à des Etats peu scrupuleux en matière de droits humains, l'Europe habille ses marchandages de discours humanitaires décidément peu crédibles.

## ARTS ET CULTURE

### ATELIER CALLIGRAPHIE - Josiane NOBLET

Depuis 2 ans, Florane BLANCHE a animé 5 ateliers de Calligraphie pour les bénéficiaires des cours d'Alphabétisation d'Itinérance, réunissant de 4 à 18 participants. Vrai bonheur de ce temps de concentration où dans le silence s'esquissent les gestes pour faire naître « la belle écriture » !

Au fil des ateliers, voyant le plaisir de l'instant dans l'exploration de la couleur vécu par des personnes dans un parcours d'exil compliqué, Florane a fait évoluer ses propositions d'atelier, en reliant la calligraphie aux arts plastiques, ce qui a diversifié les joies de la création artistique.



### ATELIER POTERIE

Pari gagné pour l'Escale ! Mercredi 22 mai, l'atelier poterie a fait le plein. Encadrées par Marie TASSEL, ancienne potière, les personnes exilées participantes ont fait preuve d'une grande créativité et ont partagé à travers cette expression artistique leur culture et leurs coutumes.

Un très bon moment de convivialité, de détente et de plaisir partagé.



## À VOS AGENDAS !

**Le 14 juin 20:30** : Représentation de « *Si j'osais mon petit cœur* » compagnie AELLO - MJC de Cherbourg

**Le 20 juin 17:30** : Exposition des œuvres des ateliers poterie et calligraphie - Itinérance

**Le 3 juillet 20:00** : Restitution de l'atelier théâtre d'Itinérance - Espace Buisson

**Le 17 juin 17:45** : Réunion bimestrielle - Itinérance

## ABÉCÉDAIRE QU'EST-CE QUE FRONTEx ?

Créée en 2004 et opérationnelle depuis 2005, Frontex est l'Agence de garde-côtes et de garde-frontières de l'Union européenne (UE). Son siège est basé à Varsovie en Pologne et son conseil d'administration est composé de représentants des Etats membres de l'UE et de la Commission européenne. Sa mission principale est d'assurer la gestion européenne des frontières extérieures et d'accroître l'efficacité de la politique d'expulsion de l'UE.

Les moyens et les prérogatives de l'agence Frontex n'ont cessé d'être renforcés. Cette montée en puissance vise à étendre le contrôle et la surveillance des routes migratoires vers l'UE, pour stopper les migrations vers l'Europe et accélérer les expulsions des personnes migrantes qui sont parvenues à atteindre le territoire européen.

De nombreuses associations, dont Itinérance, dénoncent l'incompatibilité des activités de Frontex avec le respect des droits fondamentaux, et l'impunité structurelle dont elle jouit.